

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 15 MARS 2017 A 19h 30**

Sont présents:

Messieurs Jacques Comtois, Alain Durand, Yvon Forget, Denis Huberdeau
siégeant sous la présidence de monsieur Michel Robert.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la
réunion.

Sont absents:

Madame Eve Drouin, monsieur Pierre Guyon

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que
monsieur Michel Robert préside cette réunion du comité consultatif
d'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que
l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 15 FÉVRIER 2017

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que le
rapport du 15 février 2017 est accepté tel que rédigé.

P.I.I.A. JUDITH MARIN; AGRANDISSEMENT AU 675, RUE RICHELIEU

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de madame Judith
Marin relativement à une demande de permis pour agrandir la résidence sise sur le
lot 5 311 439 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en
vigueur;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. GINETTE LANGLOIS ; AGRANDISSEMENT AU 133, MTÉE
VERCHÈRES**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de madame Ginette Langlois relativement à une demande de permis pour agrandir la résidence sise sur le lot 5 311 640 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. JACQUES TROTTIER ; AGRANDISSEMENT AU
240, RUE VAL D'OR**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Jacques Trottier relativement à une demande de permis pour agrandir la résidence sise sur le lot 5 310 955 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE SUR L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Le secrétaire du comité informe les membres du comité que le gouvernement du Québec a publié la réglementation inhérente à la loi qui a été adopté il y a quelques années;

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy
Inspecteur municipal et
Directeur des services techniques

Michel Robert
Président

Prochaine réunion : mercredi le 19 avril 2017